



## CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

### RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°23/2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de la commission chargée du préavis n°23/2024, concernant les travaux de réfection du complexe scolaire de Derrière-la-Ville.

La commission s'est réunie le 29 janvier 2024 en présence de Mme Jacqueline Dieperink, Municipale et de M. Etienne Fleury, Syndic.

Elle était composée de :

- M. Arnesano Serge, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur ;
- Mme Favre Gordana, membre ;
- Mme Michel Priscille, membre ;
- M. Mercuri Salvatore, membre ;
- M. Müller Antoine, membre.

Les membres de la commission des finances étaient également présents.

#### INTRODUCTION

Le préavis susmentionné a été présenté par Madame la Municipale et Monsieur le Syndic. Les membres ont pu poser leurs questions et formuler leurs remarques.

Les bâtiments du complexe scolaire de Derrière-la-Ville ont été expertisés, afin de déterminer la potentielle présence d'amiante. Il s'avère que de l'amiante est présente dans des plaques en fibrociment (sous-sol DLV1) et dans certains faux plafonds (DLV2 et DLV3).

En l'état, les locaux peuvent être utilisés pour un usage courant, car il n'a pas été détecté d'amiante dans les poussières. Toutefois, le Canton impose d'effectuer des travaux au plus vite. Ces travaux nécessiteront un protocole strict et une isolation du chantier.

Profitant des travaux entrepris, des faux plafonds acoustiques seront posés dans les salles de classe et les couloirs et les luminaires (actuellement en grande partie des néons) seront changés au profit de LED.

Afin de ne pas empiéter sur le fonctionnement scolaire, les travaux se dérouleront, par étage, sur 3 étés (2024 à 2026), à chaque fois de 6 à 7 semaines.



## OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Les membres ont soulevé plusieurs questions et remarques :

- Les locaux sont habituellement réinvestis par les enseignants déjà deux semaines avant la rentrée scolaire. Il faudra donc veiller à leur laisser l'accès à des locaux pour ce faire.
- Peut-on garantir que les travaux soient clos à la fin de chaque été pour permettre la rentrée scolaire ? Mme Dieperink indique que le type de chantier permet une bonne planification et qu'une cohabitation entre les travaux et la vie du collège est possible pour quelques jours.
- La commission attire l'attention de la Municipalité sur l'importance d'informer des futurs travaux, officiellement et via les canaux adéquats, les élèves, leurs parents ainsi que les usagers des locaux.
- A la question de savoir si la commune fera un emprunt pour ces travaux, la réponse est non, car elle dispose de suffisamment de fonds.
- La commission se demande s'il existe des subventions en cas de changement de luminaire pour du matériel plus économique en énergie. Après investigations, cela ne semble pas être le cas.

## CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, et sachant que ces travaux permettent d'améliorer la sécurité des occupants des locaux, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le Préavis 23/2024, soit :

- D'autoriser la Municipalité à engager les travaux de réfection du complexe scolaire de Derrière-la-Ville ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 774'200 ;
- D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans ;
- D'autoriser l'exécutif à contracter un si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- De décharger la commission de son mandat.

Au nom de la commission :

Mme Favre Gordana  
Mme Michel Priscille  
M. Mercuri Salvatore  
M. Müller Antoine

M. Arnesano Serge, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

Cheseaux, le 09 février 2024.